



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 46160

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la préparation du décret qui doit modifier le fonctionnement des centres ressources autisme (CRA). En effet, la rédaction de ce décret se fait avec les seules administrations centrales et l'ANCRA. Les associations d'usagers comme Autisme France n'ont jamais été consultées. Cette façon de procéder pour le moins choquante est contraire aux engagements qu'elle avait pris envers les associations d'usagers, qui sont particulièrement attachées à trois modifications des CRA : autonomie par rapport au CHU-CHS, évaluation de leur qualité, transformation de la gouvernance. Il lui demande donc de lui confirmer que la rédaction de ce décret ne se fera pas sans les associations d'usagers et qu'elle intégrera leurs demandes.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46160

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13091

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)